



CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS



CNP1 : 13 septembre 2020

CNP2 : 1^{er} novembre 2020

CNP3 : 22 novembre 2020

CNP4 : 6 décembre 2020

CNP5 : 10 janvier 2021

CNP6 : 7 février 2021

CNP7 : 28 mars 2021

CNP8 : 18 avril 2021



Avis de Course - Surprises et Habitables

Grade 5B et 5C

Autorité organisatrice : **Cercle Nautique de Palavas**

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

La mention "[DP]" dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

Deux épreuves distinctes seront organisées : l'une concernant les croiseurs possédant leur carte HN OSIRIS, l'autre pour les monotypes Surprises.

Le Challenge Nautique de Palavas est constitué de plusieurs journées de régates.

Par dérogation, les bateaux des groupes OSIRIS Habitable < ou = à 18 seront classés dans la catégorie « course croisière » (Rond Blanc). Ils effectueront des parcours réduits et seront classés avec les croiseurs. Pour tous les parcours, une pondération correspondant au rapport des distances constatées avec les croiseurs sera appliquée au temps réel relevé qui servira de base pour le calcul du temps compensé.

Les bateaux n'ayant pas de certificat OSIRIS Habitable en règle, hors Surprises, seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans FREG.

La dernière régata de la saison sera organisée conjointement pour les 2 épreuves et à l'issue de celle ci sera proclamé le palmarès qui permettra de délivrer 3 titres de champion de Club avec attribution d'un Trophée :

- Champion de Club Croiseurs
- Champion de Club Surprises
- Champion de Club Rond Blanc

1. RÈGLES APPLICABLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Le règlement du Handicap National.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Le règlement de la classe Surprise
- 1.6 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits doivent obligatoirement être armés en catégorie côtière (- de 6 milles nautiques minimum) et posséder une VHF en état de fonctionnement.
- 1.7 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique. Adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf

2. PUBLICITÉ

Les épreuves sont classées en catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement World Sailing tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

3. ADMISSIBILITÉ - LICENCES

Les épreuves sont ouvertes aux Surprises et à Tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap Osiris Habitable.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

4. PROGRAMME

08 h 30 / 09 h 45 Inscriptions des bateaux au Cercle
09 h 45 Briefing

Toutefois au regard des considérations sanitaires du moment, l'organisateur en lien avec le Président du Comité de Course, peut décider de reporter le Briefing à 10 h 40 sur l'eau par VHF. Dans ce cas une affiche, posée au Cercle dès 8 h 30, précisera ce report.

11 h 00 Mise à disposition du Comité de Course, courses à suivre
A partir de 17 h 30 : Palmarès

5. PARCOURS

Parcours construits ou côtiers.

6. CLASSEMENT

Pour les croiseurs OSIRIS Habitable, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas. Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel.

Chaque régata donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régata. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4).

Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées.

Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 4 régates.

7. INSCRIPTIONS

Préinscription dans la semaine précédant la régata au Cercle Nautique par mail et fichier Excel à pré-remplir. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le dimanche de la régata (à partir de 08 h 30) où les instructions de course seront remises.

Les droits d'engagement sont fixés à **30 €** par bateau.

Une remise de 5 € sera accordée aux bateaux qui se pré-inscrivent avant le dimanche matin.

Une participation supplémentaire de 6 € sera demandée aux licenciés à la journée pour frais administratifs.

8. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon du Cercle Nautique de Palavas [DP].

9. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation préalable du Comité de Course. [DP]

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire et la fin de la régata. [DP]

10. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données numériques qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les Concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. DROIT A L'IMAGE

Les Concurrents autorisent le Cercle Nautique de Palavas et les Partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (Presse, TV, Facebook, Réseaux sociaux, etc.). Le nom, la bibliographie des Équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

13. ZONE DE RASSEMBLEMENT

Devant la jetée Sud du Port de Palavas les Flots.

14. PLACE AU PORT

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 3 jours avant la régata et 3 jours après.

Les bateaux venant d'autres ports prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (**Canal VHF 9**).

Téléphone direct pour les réservations : **04 67 07 73 50**.

15. INFORMATION

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat du Cercle Nautique au :

Téléphone : 04 67 68 97 38

E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr

Site : www.cercle-nautique-palavas.com